

Les infos

Vendredi 4 février 2011



OBJECTIF LUNE

La négociation sur les évaluations s'est terminée le 2 février par la signature d'un accord créant un « droit de recours » pour le salarié à tout moment du processus d'évaluation. Conséquence concrète de cet accord, immédiatement applicable, il est possible de demander l'assistance d'un représentant du personnel si votre entretien de fixation des objectifs 2011 se passe mal. C'est la raison de la signature de la CGT qui est à l'origine de cette revendication et qui tenait à l'acter au plus vite du fait du démarrage de la campagne dans les services centraux. En complément de ce droit de recours, un document a été rédigé qui servira de base à la publication d'une instruction fixant les principes et règles à respecter. Tous ces documents sont publiés sur le site CGT de l'intranet Société Générale et immédiatement consultables. Nous avons également obtenu la suppression de l'échelle du classement de synthèse. Reste un classement dangereux, même si la rédaction en été modifiée, celui de la tenue de poste. Après avoir claqué la porte le 27, la CGT avait finalement obtenu que cette échelle soit modifiée et réduite à 4 niveaux, ce qui aurait donné un signal très fort d'un vrai changement dans le processus d'évaluation à la suite des négociations avec les syndicats. Malheureusement, pour des raisons obscures, la CFDT et le SNB ont refusé d'accepter l'avancée obtenue par la CGT, pour l'instant donc, il restera 5 niveaux de classification sur la tenue de poste. Tout n'est pas réglé cependant par

la signature de l'accord, comme en témoignent les premiers retours que nous avons des entretiens de fixation des objectifs. Pas réglé pour les évalués, qui ne savent toujours pas comment on détermine de manière objective et mesurable un objectif, particulièrement dans le domaine comportemental. Pas réglé non plus pour les managers, qui n'en savent pas beaucoup plus et qu'on presse déjà pour que les entretiens soient terminés à fin février. Ainsi ce manager qui nous écrit : « *Bon, je prends mon courage à 2 mains, et je me lance tout de même dans l'outil...pour faire des objectifs SMART. Tout d'abord les objectifs opérationnels (ça me paraît plus simple). On me demande la description de l'objectif à atteindre, puis l'élément de mesure qui oh ! Surprise ! n'est pas un champ obligatoire ! Je vais de ce pas consulter l'écran de fixation des objectifs de développement comportemental...et là, de pire en pire, la case éléments de mesure n'existe même pas !* »... Le prochain épisode va donc se dérouler devant le Tribunal de Grande Instance de Paris le 8 février prochain saisi par plusieurs CHSCT des centraux. La CGT s'est portée « intervenant volontaire ». Elle interrogera le tribunal sur le respect des obligations de loi en matière de fixation d'objectifs, il existe une expression populaire pour dire qu'il ne faut pas demander la lune...

NOIX D'HONNEUR

Chargé par antinomie sûrement du pôle social à BDDF, Dominique Barbier participait au rendu de l'enquête de l'ANACT sur le stress au PSC de Paris Jemmapes, l'une des enquêtes prévues dans le cadre de la négociation sur le sujet. Tandis que les participants observaient que la suppression de 11 emplois sur le PSC n'allait pas contribuer à la réduction du stress, le Poulidor de BDDF s'est exclamé : « on ne va tout de même pas arrêter de mobiliser les gains de productivité pour cause de stress ! ». Eh bah si...



le trait de la semaine

CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
c g t . s g @ w a n a d o o . f r
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT